

الوزيرية التونسية  
وزارة التربية

المركز العربي  
لتدريس اللغة  
تونس

F J

0825

EDUCATION

INSTITUTE OF TEACHERS

CENTRE ARABE

TO TEACH THE LANGUAGE

TUNIS

République Tunisienne  
Office National de l'Eau

13.01.78

Projet FAO/SIDA/TUN 2

~~MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE~~  
~~Office National de l'Eau~~  
Projet de développement  
Rural dans les Zones  
à Sécheresse (SISER)  
FAO / SIDA TUN 2

Valorisation des sous-produits de l'olive

Note à l'attention du Directeur des recherches du  
Comité technique consultatif du Projet FAO/SIDA/TUN 2

Le Comité technique consultatif du Projet à Tunisie, lors de sa session de Juin 1974, que des essais soient entrepris en vue de la valorisation des grumes d'olives.

Bon ce but, il a été demandé l'assistance d'un spécialiste de la F.D. Monsieur PERRIN, qui avait conçu à Chypre un matériel permettant la séparation mécanique entre les pulpes et les coques ou noyaux d'olives.

Ce spécialiste a effectué trois missions de consultation en Tunisie, puis a été affecté au Projet en octobre 1974.

De cours des deux premières missions, le cours d'été (3 jours en décembre 1974 et 9 jours en Mai 1975), il a procédé à une analyse de la situation, identifié les possibilités existantes et proposé les grandes lignes d'un programme de travail. Il a également confirmé que les 200.000 tonnes de grumes dont l'espèce 1- Tunisie constitueront parfaitement la répartition de 50.000 tonnes de pulpes sèches pouvant être utilisées pour l'alimentation du bétail, ce qui aurait une répercussion importante sur le développement de l'élevage.

De cours de la troisième mission, d'été (du 1er au 15 février à Mai 1976), il a construit, aux Ateliers Municipaux de Sidi Bouzid, un séparateur prototype qui, après essais, a donné de bons résultats permettant la séparation pulpe-coque continue dans les grumes jusqu'à trente à leur sortie des processus circulaires et des superpositions.

À compter du 15 octobre 1976, date de l'effacement du Monsieur PERRIN au Projet, les activités suivantes ont été réalisées :

Octobre 1976 / 1977

- Mis au point et exploitation du séparateur prototype construit l'été 1975.
- Production de pulpes sèches et cendres d'essuis d'alimentation du bétail.
- creusé d'extension à l'ouest de grumes à partir de pulpes sèches.

Les essais ont donc leur caractère étendu dans le nombre d'installations, tout en ce qui concerne la séparation, que le séchage des pulpes non déshuilées et déshuilées, et l'extraction d'huile à partir de pulpes pressées. Toutefois, l'exploitation relative à l'alimentation du bétail n'a pas entraîné que toutes les installations ont obtenu des résultats satisfaisants, tout en ce qui concerne la séparation, que le séchage des pulpes non déshuilées et déshuilées, et l'extraction d'huile à partir de pulpes pressées. Toutefois, l'exploitation relative à l'alimentation du bétail n'a pas entraîné que toutes les installations ont obtenu des résultats satisfaisants.

Dans ces conditions, il a été décidé de construire une usine expérimentale, de telle manière que l'on puisse procéder à un traitement industriel des grignons d'olives selon le processus indiqué au point.

#### Ouverture 1977/1978

Le programme de travail arrêté pour 1977/1978 comportait :

- Construction rapide de la coopérative de services agricoles SOUILL & LIMEL, d'une usine expérimentale pour la valorisation des grignons d'olives. Ce choix tient compte des moyens (1) que cette coopérative peut mettre à la disposition de l'opération.
- Construction de trois séparateurs prototypes d'un capacité de trois tonnes/heure environ chacun, dont un sera installé dans l'usine expérimentale.
- Rédaction d'un état et installation dans l'usine expérimentale d'un séchoir d'essence acheté chez la SEDOLIVES à SP.IL, d'une capacité de trois tonnes/heure.
- Construction d'un séchoir prototype à vapeur sous vide à température incorporée.
- Modification de quatre extracteurs fonctionnant au trichloroéthylène en vue de leur utilisation à l'heure, et installation de ces extracteurs dans l'usine expérimentale. Capacité totale de production à 40 tonnes/jour.
- Construction d'un extracteur prototype et installation dans l'usine expérimentale.
- Dimension des travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'usine expérimentale (Génération pour alimentation des séparateurs, transformateurs électrique - eau - vapeur, fumée pour bûches, etc .....
- Mise en route progressive de l'usine, en feu et à mesure de l'ajoutement des nouveaux équipements.
- Confirmation de tous les essais prévus : séparation, séchage, extraction et alimentation du bétail.

(1) La coopérative SOUILL possède une usine d'extraction d'huile de grignons (qui utilise au trichloroéthylène) qui traite jusqu'à 55.000 tonnes de grignons/an, une sauveterie, une sauveterie et une bûcherie.

Les interventions décrites ci-dessous ont débuté le 1er octobre 1977. Tous les travaux, y compris construction d'abri, et équipement, ont été réalisés par l'ingénieur PERRONET et les ouvriers spécialisés de la Cieposition. Leur coût sera alors initialement prévu, de l'ordre de 150.000 dollars.

Le 10 Janvier 1978 après quatre mois de travail, la situation était la suivante :

- bâtiment (720 m<sup>2</sup> couverts) achevé.
- un séparateur concasseur qui fonctionne vers le 15 Janvier 1978.
- deux séparateurs en cours de montage, lorsqu'ils seront terminés, seront mis en service le 15 février 1978.
- Moteur SUDLIVEL démonté et transporté à KUNDIL. Il sera monté à temps du 20 Janvier pour être prêt à fonctionner le 15 février 1978.
- extracteur SUDLIVEL, en cours de construction, seront installés prêt à fonctionner fin mars 1978.
- moteur prototype à vapeur avec chaudière incorporée, sera construit en février/mars pour être prêt à fonctionner vers le 15 avril 1978.
- fosse à huiles, dévidoirs, brise-glace (l'vere et autres équipements) sont réalisés simultanément aux autres travaux afin de permettre l'utilisation des équipements dès leur achèvement.

Compte tenu de ce qui préable, les années 1977/1978 porteront sur :

- du 15 Janvier au 15 Février 1978, la séparation de 1000 tonnes de grimois fournis par la coopérative BOUIL. Ces grimois fourniront de l'ordre de :
  - 300 tonnes de pulpe que l'on décharge à l'autre grimois en vue de l'extraction, avec l'usine BOUIL, de l'huile qu'il contiennent (1)
  - 300 tonnes de sables, qui pourront être commercialisés soit en Tunisie (si les HGL sont intéressés par cette came), soit à l'étranger (les offres d'achat suivantes ont été formulées par l'atelier, la Régie et la Presse sur la base de 12 à 15 millions le kg export usine).

(1) Il s'agit là d'un premier essai visant à démontrer que l'on peut augmenter la capacité de production de l'usine par un silo, dans les proportions que l'on fera varier, la grimois et la pulpe parer.

- En 1975 Période à la fin de la campagne de récolte 1973, la séparation et le séchage, 70 500 tonnes de grignons d'olive qui formeront la 1<sup>re</sup> m  
Co :
  - 125 tonnes de pulpes oléagineuses (après extraction de l'huile qu'elles contiennent) aux usines alimentation du bétail.
  - 250 tonnes de coques qui pourront être vendues.
- en avril 1973, l'extraction d'huile à partir des 125 tonnes de pulpes vertes séchées.
- à partir d'avril 1973, usines alimentation du bétail (E.R.E - Office de l'Oléagine et l'industrie des semences arides).

Ceci étant, des améliorations ou des modifications peuvent être apportées au programme acquisé.

Outre l'intérêt que présente l'opération entreprise pour la valorisation des sous-produits de l'olive, et l'import qu'elle doit avoir sur l'augmentation des revenus des producteurs, il apparaît d'ores et déjà que l'activité expérimentale réalisée par le Projet peut constituer l'un des éléments d'un futur centre de formation en agro-industrie.

FAO-OAUH-S P--5

CN0A/08326

SECRET//NOFORN//FOUO

REFUGIADO URGENTE  
OFFICE OF REFUGEE RELIEF  
Project on Development  
Brazil Interim & Long  
A Mission Under  
FAO/SIDA TUNIS

**Représentation des communautés  
de la population d'Haïti**

98838  
01.0.1993

1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7

卷之三

www.english-test.net

**THE JOURNAL OF CLIMATE** (ISSN 0890-3398) is published monthly by American Meteorological Society.

1000-10000 m²

	1	2	3	4	5	6	7
1	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
2	4,8	-	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
3	-	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
4	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
5	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
6	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
7	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8

COLLECTOR'S EDITION - 1993

www.ijerph.org | ISSN: 1660-4601 | DOI: 10.3390/ijerph16105200

三

www.english-test.net

Conseil de l'ordre de la police judiciaire,  
à Paris.

	Год	Прибыль	Убыток	Себестоимость	Баланс
1	1997	- 12,5	-	1,0	57,5
2	1998	- 22,5 (V)	-	17,5	52,5
3	1999	-	-	0,5	51,5
4	2000	12,5	-	51,5	64,0

中華書局影印

RECORDED  
BY [REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED] (as above)

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED] (as above)  
[REDACTED] (as above)

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.  
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.  
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.  
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.  
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

THE JOURNAL OF CLIMATE VOL. 17, NO. 10, OCTOBER 2004

**www.scholarone.com** | **scholarone** | **scholarone.com**

1999 年 1 月 / 第 1 期

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

B		C		D	
1	2	1	2	1	2
3	3	- 0,1	0,0	3,0	3,0
3	3	- 0,5 (1)	0,5	44,9	44,9
3	3	- 0,5 (2)	0,5	31,1	31,1
3	3	0,0	0,0	33,3	33,3

**100% Satisfaction Guaranteed**

[View all reviews](#)

#### **ANSWER**

וְעַתָּה תִּשְׁמַח אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְעַתָּה  
וְעַתָּה תִּשְׁמַח אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְעַתָּה

וְיִתְהַלֵּךְ כָּל-עֲמֹד בְּבָנֶיךָ וְיִתְהַלֵּךְ כָּל-עֲמֹד בְּבָנֶיךָ וְיִתְהַלֵּךְ כָּל-עֲמֹד בְּבָנֶיךָ

1990-91 学年第二学期期中考试卷 五年级数学(上册)

1	100	100
2	100	100
3	100	100
4	100	100
5	100	100
6	100	100
7	100	100
8	100	100
9	100	100
10	100	100
11	100	100
12	100	100
13	100	100
14	100	100
15	100	100
16	100	100
17	100	100
18	100	100
19	100	100
20	100	100
21	100	100
22	100	100
23	100	100
24	100	100
25	100	100
26	100	100
27	100	100
28	100	100
29	100	100
30	100	100
31	100	100
32	100	100
33	100	100
34	100	100
35	100	100
36	100	100
37	100	100
38	100	100
39	100	100
40	100	100
41	100	100
42	100	100
43	100	100
44	100	100
45	100	100
46	100	100
47	100	100
48	100	100
49	100	100
50	100	100
51	100	100
52	100	100
53	100	100
54	100	100
55	100	100
56	100	100
57	100	100
58	100	100
59	100	100
60	100	100
61	100	100
62	100	100
63	100	100
64	100	100
65	100	100
66	100	100
67	100	100
68	100	100
69	100	100
70	100	100
71	100	100
72	100	100
73	100	100
74	100	100
75	100	100
76	100	100
77	100	100
78	100	100
79	100	100
80	100	100
81	100	100
82	100	100
83	100	100
84	100	100
85	100	100
86	100	100
87	100	100
88	100	100
89	100	100
90	100	100
91	100	100
92	100	100
93	100	100
94	100	100
95	100	100
96	100	100
97	100	100
98	100	100
99	100	100
100	100	100

1970-11-11

1970-11-11

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

1970-11-11

1970-11-11

SECRET

REF ID: A6572

1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7	8

REF ID: A6572

REF ID: A6572

1. **NAME**

**Indicate the primary entity  
(100%)**

	1	2	3	4	5	6	7	8
1	43	14.0	15	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5
2	43	14.0	14	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5
3	43	14.0	-	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5
4	-	-	14.0	14.1	-	-	14.4	14.5
5	43	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0

• **Indicate the primary entity  
(100%)**

PIR

14

PIR

PIR

14

PIR